Gaëtan Clément
2005/01/01

Emplois fautifs

Capsule linguistique

Il est des mots français qui ont une allure sympathique et qui vont tellement de soi qu'on les adopte instantanément. Pensons, par exemple, aux verbes *attribuer* et *assigner*. Que voilà des mots qui sonnent bien et qui en disent long sur les connaissances lexicales de la personne qui les emploie ! Pourquoi, en effet, employer *donner* – si courant et combien banal – alors qu'on dispose du bel *attribuer* ? Et que dire du savant *assigner*, doux, complet, qui semble avoir tout exprimé ?

Eh bien ! il faut parfois s'en méfier… Des expressions très courantes comme **attribuer un prix ou un diplôme*, **assigner quelqu'un à une tâche* sont des impropriétés qu'on doit corriger.

Attribuer

Ce mot s'emploie pour signifier qu'on alloue une répartition dans un partage, qu'on donne une part d'un entier.

Ex. : *On lui a attribué un budget de 3000 $ pour organiser le festival.*

Il s’emploie aussi pour signifier « accorder un avantage ».

Ex. : *Le ministère a attribué à ce poète une bourse de 2000 $.*

En s’appuyant sur les véritables sens du verbe *attribuer*, on comprendra que si l’on *attribue* une bourse, on *décerne* un prix et on *délivre* un diplôme.

Assigner

Parmi toutes les acceptions du verbe *assigner*, une seule admet une personne comme complément direct, au sens de « sommer quelqu’un de comparaître en justice ». Dans tous les autres cas, le complément direct désigne une chose : *assigner* (donner) *un emploi à quelqu’un ; assigner* (attribuer) *une part dans un legs ; assigner* (fixer, déterminer) *un terme à une durée.*

Voilà pourquoi on *assigne une tâche à quelqu’un* plutôt que d’**assigner quelqu’un à une tâche*.



Gaëtan Clément